

MERCREDI DES CENDRES

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) nous a fait parvenir les normes sanitaires suivantes pour la messe du mercredi des Cendres du 2 mars 2022 :

- Il s'agit pour l'essentiel d'une messe (ou d'une célébration de la Parole en l'absence d'un prêtre), donc les règles ordinaires s'appliquent : port du masque, désinfection des mains, distanciation physique, on ne se déplace pas pendant la célébration, etc.
- Le virus ne se transmet pas de manière importante par le contact ou les objets : il est donc tout à fait possible d'imposer les Cendres selon nos rituels habituels. Le ministre veillera simplement à l'hygiène de ses mains avant de procéder et après l'imposition des cendres.
- Le geste de l'imposition des Cendres est similaire à celui de la distribution de la communion : les gens restent à leur place et le ministre se déplace.
- La prudence s'impose toujours; donc le **port du masque demeure obligatoire** pour tous les participants pendant l'imposition des Cendres comme pendant le reste de la célébration.

ASSOULISSEMENTS POUR LES LIEUX DE CULTE Quelques précisions

Nous avons publié récemment un document sur les assouplissements des normes sanitaires depuis les 21 février et à compter du 28 février 2022. Ce document est disponible sur le site Web du diocèse de Rimouski à l'adresse :

http://www.diocaserimouski.com/covid-19/riki_2022-02-20_assouplissements_lieux_culte.pdf

Il traite plus spécifiquement du nombre de fidèles pouvant être accueillis dans les lieux de culte, du retour des réunions en présentiel à compter du 28 février, de l'exigence réduite du passeport vaccinal en certaines circonstances, etc. Il n'a pas pour objet de rappeler toutes les normes sanitaires qui demeurent en vigueur, dont le **port du masque qui est obligatoire en tout temps à l'intérieur des lieux de culte**, de même que pendant les réunions en présentiel autorisées à compter de 28 février, tout comme la désinfection des mains, la distanciation physique à respecter, etc.

Bon carême à chacun d'entre vous !

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier
26 février 2022